

CONSEIL DE DISCIPLINE

DATE :

HEURE :

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

Cachet de l'établissement

M. Le Principal du CLG.....

Adresse
Code postal Ville

A
NOM Prénom
Adresse
Code POSTAL & Ville

CONVOCATION DE L'ÉLÈVE

Nom de l'EPL

Adresse

Objet : Convocation devant le conseil de discipline

Recommandé avec A.R ou remise en mains propres contre signature

Dossier suivi par :

Références : [articles R 511-13, R 511-20, D 511-25 à R 511-27, D 511-31 à D 511-41, D 511-47 et D 511-48 du code de l'éducation](#)

Madame, Monsieur,

Téléphone :

Je vous prie de bien vouloir vous présenter devant le conseil de discipline de l'établissement qui se réunira le :

Fax :

Date :

Heure :

Lieu :

Mail:

Afin de vous entendre et de statuer sur votre situation. Les faits qui motivent votre comparution sont les suivants :

Référence :

Enoncé des faits

Vous pourrez présenter votre défense oralement ou par écrit, ou en vous faisant assister par une personne de votre choix. Dans ce cas, merci de me communiquer, dans les plus brefs délais ses coordonnées, nom, prénom et adresse, afin que je puisse la convoquer.

Vous pouvez prendre connaissance du dossier auprès de mon secrétariat, à compter du :[Date]

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Signature

Cachet de l'établissement

M. Le Principal du CLG.....

Adresse
Code postal Ville

A
NOM Prénom
Adresse
Code POSTAL & Ville

Nom de l'EPL

CONVOCATION DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Adresse

Objet : Convocation devant le conseil de discipline

Recommandé avec A.R ou remise en mains propres contre signature

Références : articles R 511-13, R 511-20, D 511-25 à R 511-27, D 511-31 à D 511-41, D 511-47 et D 511-48 du code de l'éducation

Dossier suivi par :

Madame, Monsieur,

Téléphone :

[NOM, Prénom de l'élève] est convoqué devant le conseil de discipline de l'établissement qui se réunira le :

Fax :

Date :

Heure :

Lieu :

Mail:

Les faits qui motivent sa comparution sont les suivants :

--**Enoncé des faits**

Référence :

Je vous prie de bien vouloir accompagner **[NOM, Prénom de l'élève]** devant le conseil de discipline. Vous pouvez prendre connaissance du dossier auprès de mon secrétariat, à compter du **[Date]**

[NOM, Prénom de l'élève] peut présenter lui-même sa défense oralement ou par écrit. Il peut aussi se faire assister par une personne de son choix. Dans ce cas, vous voudrez bien me communiquer, dans les plus brefs délais, le nom, prénom et adresse, de la personne chargée de la défense de **[NOM, Prénom de l'élève]** afin que je puisse la convoquer.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Signature

Cachet de l'établissement

M. Le Principal du CLG.....
Adresse
Code postal Ville

A
NOM Prénom
Adresse
Code POSTAL & Ville

CONVOCACTION DE LA VICTIME

Nom de l'EPL

Objet : Convocation devant le conseil de discipline

Adresse

Recommandé A.R. ou remise en mains propres avec signature.

Références : articles R 511-13, R 511-20, D 511-25 à R 511-27, D 511-31 à D 511-41, D 511-47 et D 511-48 du code de l'éducation

Dossier suivi par :

Madame, Monsieur,

Téléphone :

Vous êtes convoqués en tant que victime de l'élève **[NOM, Prénom de l'élève]** scolarisé en classe de au conseil de discipline de l'établissement que j'ai décidé de réunir le :

Fax :

Date :

Heure :

Lieu :

Mail:

Les faits qui motivent sa comparution sont les suivants :

Référence :

- **Enoncé des faits**

Je sollicite donc votre présence aux dates et heures indiquées ci-dessus afin d'être entendu par le conseil de discipline.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Signature

Cachet de l'établissement

M. Le Principal du CLG.....

Adresse
Code postal Ville

A
NOM Prénom
Adresse
Code POSTAL & Ville

Nom de l'EPL

CONVOCAION DU DÉFENSEUR

Adresse

Objet : Convocation devant le conseil de discipline

Recommandé A.R. ou remise en mains propres avec signature.

Références : articles R 511-13, R 511-20, D 511-25 à R 511-27, D 511-31 à D 511-41, D 511-47 et D 511-48 du code de l'éducation

Dossier suivi par :

Monsieur ou Madame ou Maître

Téléphone :

Les parents de l'élève **[NOM, Prénom de l'élève]** scolarisé en classe de m'ont informé que vous serez chargé de présenter la défense de leur enfant qui doit comparaître devant le conseil de discipline de l'établissement le :

Fax :

Mail:

Date :

Heure :

Lieu :

Référence :

Les faits qui motivent sa comparution sont les suivants :

- **Enoncé des faits**

Je sollicite donc votre présence aux dates et heures indiquées ci-dessus. Vous pouvez prendre connaissance du dossier de l'élève auprès de mon secrétariat à compter du :
[Date]

Je vous prie de croire, Monsieur, Madame, Maître, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Signature

Cachet de l'établissement

M. Le Principal du CLG.....

Adresse

Code postal Ville

A

NOM Prénom

Adresse

Code POSTAL & Ville

Nom de l'EPL

CONVOCATION DE TÉMOIN

Adresse

Objet : Convocation devant le conseil de discipline

Dossier suivi par :

Recommandé A.R. ou remise en mains propres avec signature.

Références : articles R 511-13, R 511-20, D 511-25 à R 511-27, D 511-31 à D 511-41, D 511-47 et D 511-48 du code de l'éducation

Téléphone :

Monsieur, Madame,

Fax :

Vous avez été témoins des faits qui se sont déroulés le **[Date]** et qui concernent l'élève **[NOM, Prénom de l'élève]** scolarisé en classe de Ce dernier comparait devant le conseil de discipline de l'établissement que j'ai décidé de réunir le :

Mail:

Date :

Heure :

Lieu :

Référence :

Les faits qui motivent sa comparution sont les suivants :

- **Enoncé des faits**

Je sollicite donc votre présence aux dates et heures indiquées ci-dessus afin d'être entendu(e) par le conseil de discipline.

Je vous prie de croire, Monsieur, Madame, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Signature

Cachet de l'établissement

M. Le Principal du CLG.....
Adresse
Code postal Ville

A
NOM Prénom
Adresse
Code POSTAL & Ville

CONVOCATION DES MEMBRES

Nom de l'EPL

Adresse

Objet : Convocation devant le conseil de discipline

Recommandé A.R. ou remise en mains propres avec signature sur liste d'émargement.

Références : [articles R 511-13, R 511-20, D 511-25 à R 511-27, D 511-31 à D 511-41, D 511-47 et D 511-48 du code de l'éducation](#)

Dossier suivi par :

Madame, Monsieur

Téléphone :

Je vous prie de bien vouloir participer à la réunion du conseil de discipline que j'ai décidé de réunir le :

Fax :

Date :

Heure :

Lieu :

Mail:

Référence :

Cette instance, examinera la situation de l'élève [**NOM, Prénom de l'élève**] scolarisé en classe de

Les faits qui motivent sa comparution sont les suivants :

- **Enoncé des faits**

Vous avez la possibilité de consulter le dossier, constitutif du conseil de discipline, auprès de mon secrétariat, à compter du : **[Date]**

Afin de garantir la sérénité des débats, je rappelle que la confidentialité est impérative concernant tous les faits et documents que vous serez amené à connaître.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Signature

Le titulaire ou son suppléant participe à la séance.

Cachet de l'établissement

M. Le Principal du CLG.....

Adresse

Code postal Ville

A

NOM Prénom

Adresse

Code POSTAL & Ville

Nom de l'EPLÉ

CONVOCAION DES PERSONNES A ENTENDRE

Adresse

Objet : Convocation devant le conseil de discipline

Dossier suivi par :

Recommandé A.R. ou remise en mains propres avec signature.

Références : [articles R 511-13, R 511-20, D 511-25 à R 511-27, D 511-31 à D 511-41, D 511-47 et D 511-48 du code de l'éducation](#)

Téléphone :

Madame, Monsieur,

Fax :

En votre qualité de **partie prenante**, je sollicite votre présence à la date et heure indiquées ci-dessous.

Mail:

Les membres du conseil de discipline souhaitent vous entendre au sujet de l'élève [**NOM, Prénom de l'élève**], scolarisé en classe de

Ce dernier comparait devant le conseil de discipline de l'établissement qui se réunira le :

Référence :

Date :

Heure :

Lieu :

Les faits qui motivent sa comparution sont les suivants :

- **Enoncé des faits**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Signature

Cachet de l'établissement

M. Le Principal du CLG.....

Adresse
Code postal Ville

A
NOM Prénom
Adresse
Code POSTAL & Ville

NOTIFICATION D'UNE MESURE CONSERVATOIRE

Nom de l'EPLE

Adresse

Objet : Notification d'une mesure conservatoire
PJ : Copie de la convocation au conseil de discipline

Dossier suivi par :

Recommandé A.R. ou remise en mains propres avec signature
[Référence : articles D 511-33 ou D.511-47 du code de l'éducation](#)

Téléphone :

Madame, Monsieur,

Fax :

Votre enfant **[NOM, Prénom de l'élève]** ayant récemment commis les faits suivants :

Enoncé des faits

Mail:

Je vous informe que j'ai décidé, en vertu des dispositions des articles cités en référence, de prononcer à son encontre une mesure conservatoire.
En conséquence, l'accès à l'établissement lui est interdit jusqu'à sa comparution devant le conseil de discipline.

Référence :

Conformément à l'article R421-10-1 du code de l'éducation modifié par le décret 2014-322 du 22 mai 2014 article 1, je vous informe que dans un délai de trois jours ouvrables, votre enfant peut présenter sa défense oralement ou par écrit ou en se faisant assister par une personne de son choix. Je vous remercie de bien vouloir produire vos éventuelles observations.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Signature

Cachet de l'établissement

M. Le Principal du CLG.....

Adresse
Code postal Ville

A
NOM Prénom
Adresse
Code POSTAL & Ville

Nom de l'EPL

NOTIFICATION DE LA DÉCISION DU CONSEIL DE DISCIPLINE [ELEVE]

Adresse

Objet : Notification de la décision du conseil de discipline

Recommandé A.R. ou remise en mains propres avec signature.

[Référence : article R.511-1 à R.511-53 du code de l'éducation](#)

Dossier suivi par :

Madame, Monsieur,

Le conseil de discipline de l'établissement, réuni

Téléphone :

Date :

Heure :

Fax :

Lieu :

Mail:

a prononcé la sanction suivante à votre encontre :

Enoncé de la sanction

Référence :

Cette décision est immédiatement exécutoire.

En application de l'article R. 511-49 et suivants du code de l'Éducation, toute décision du conseil de discipline de l'établissement ou du conseil de discipline départemental peut être déférée au recteur de l'académie, dans un délai de huit jours à compter de sa notification écrite par le représentant légal de l'élève ou par ce dernier s'il est majeur. La juridiction administrative ne peut être régulièrement saisie qu'après mise en œuvre des dispositions précédentes. Si vous entendez contester cette décision, vous pouvez faire appel de cette décision auprès du recteur de l'Académie de Guyane- à l'attention du **Provisur Vie Scolaire – BP 6011 – 97306 Cayenne Cedex** dans le délai indiqué ci-dessus, à compter de la date de réception de la notification de la présente décision.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Signature

Cachet de l'établissement

M. Le Principal du CLG.....

Adresse
Code postal Ville

A
NOM Prénom
Adresse
Code POSTAL & Ville

Nom de l'EPL

NOTIFICATION DE LA DÉCISION DU CONSEIL DE DISCIPLINE PARENTS OU RÉPRESENTANT LÉGAL

Adresse

Objet : **Notification de la décision du conseil de discipline**

Référence : [article R.511-1 à R.511-53 du code de l'éducation](#)

Recommandé A.R. ou remise en mains propres avec signature

Dossier suivi par :

Madame, Monsieur,

Le conseil de discipline de l'établissement, réuni le

Téléphone :

Date :

Heure :

Lieu :

Fax :

a prononcé la sanction suivante :

Mail:

Enoncé de la sanction

à l'encontre de **[NOM, Prénom de l'élève]**

Référence :

Cette décision est immédiatement exécutoire.

Voies de recours

En application de l'article R. 511-49 et suivants du code de l'Éducation, toute décision du conseil de discipline de l'établissement ou du conseil de discipline départemental peut être déférée au recteur de l'académie, dans un délai de huit jours à compter de sa notification écrite par le représentant légal de l'élève ou par ce dernier s'il est majeur. La juridiction administrative ne peut être régulièrement saisie qu'après mise en œuvre des dispositions précédentes. En conséquence, si vous entendez contester cette décision, vous pouvez faire appel de cette décision auprès du recteur de l'Académie de la Guyane - à l'attention du Proviseur Vie Scolaire – BP 6011 – 97306 Cayenne Cedex dans le délai indiqué ci-dessus, à compter de la date de réception de la notification de la présente décision.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Signature

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE DISCIPLINE EN DATE DU àh..... au

Président de séance :

Secrétaire de séance :

✓ **Identité de l'élève**

Nom :

Sexe :

Date de naissance

Nationalité :

Classe fréquentée :

Qualité :

Boursier :

Nom de l'EPL

Adresse

✓ **Responsable légal 1**

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Profession :

Lien avec l'élève :

Dossier suivi par :

✓ **Responsable légal 2**

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Profession :

Lien avec l'élève :

Téléphone :

Fax :

✓ **Date de la lettre de convocation**

à l'élève :

au responsable légal :

aux membres du conseil :

au défenseur:

Mail:

✓ **Date de la lettre de notification**

à l'élève :

au responsable légal :

au défenseur:

Référence :

✓ **Nom, prénom, adresse, qualité du défenseur de l'élève :**

✓ **Motif(s) à l'origine de la comparution de l'élève :**

Enoncé des faits

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à

Cachet de l'établissement

- **Parcours scolaire de l'élève :**
 - Renseignements sur l'élève (indications générales et comportement)
 - Sanctions antérieures avec motifs (ne pas remonter au-delà d'un an sauf exclusion définitive)
 - Parcours scolaire antérieur de l'élève (établissements fréquentés)
 - Indication du suivi par les services médicaux, sociaux, éducatif, vie scolaire

.....

.....

- **Compte rendu des débats :** Au minimum on doit pouvoir y lire :
 - Les griefs invoqués à l'encontre de l'élève en cause, les circonstances (dates et lieux).
 - Les témoignages à charge et à décharge (**doivent être joints en annexe les documents tels que rapports de professeurs, témoignages, etc.**).
 - Toutes les questions posées de part et d'autre.
 - Les réponses fournies de part et d'autre aux questions posées au cours de la séance.
 - Tout ce qui peut éclairer la commission d'appel si elle est réunie : injures, menaces, aveux,
 - Les observations présentées par le défenseur de l'élève.

.....

.....

- **Vote**
 M. Principal, conclut le débat et décide de procéder au vote à bulletin secret.
 Les personnes qui ne sont pas membres du conseil de discipline sont invitées à quitter la salle.

Le principal invite à voter en proposant la sanction suivante :

.....

.....

.....

⇒ Mesures éventuelles d'accompagnement et/ou de réparation et/ou de responsabilisation

.....

.....

VOTE : (à bulletins secrets à la majorité des suffrages exprimés, en cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.)
 En cas de doute, le conseil de discipline peut décider qu'il n'y a pas lieu de sanctionner l'élève.

Résultats du vote

Nombre de votants :
 Nombre de bulletins blancs, nuls et abstentions :

Suffrages exprimés :

Pour la sanction proposée :
 Contre la sanction proposée :

- **Décision du Conseil de discipline**

Le conseil de discipline a décidé, à la majorité des suffrages exprimés, de prononcer l'exclusion temporaire pour :

Préciser la, les sanction(s) proposée (ées) au vote et le motif qui figurera sur la notification à l'élève, ainsi que la loi ou l'article du règlement intérieur qui a été violé.

.....
.....
.....

- **Notification de la Décision du Conseil de discipline** En cas d'exclusion temporaire, mesures d'accompagnement proposées :

En cas d'exclusion définitive, proposition du chef d'établissement en vue d'une scolarisation ou d'une insertion :

.....
.....
.....

La décision étant un acte administratif individuel, elle doit être notifiée personnellement par lettre recommandée avec accusé de réception à l'élève et à ses responsables légaux si l'élève est mineur, à l'élève lui-même s'il est majeur.

L'élève et ses parents (ou son représentant légal) sont introduits dans la salle pour la notification immédiate de la décision du conseil de discipline.

Ils sont informés que cette notification sera confirmée le jour même par lettre recommandée avec accusé de réception. Le chef d'établissement précise qu'il peut être fait appel de cette décision auprès du recteur de l'Académie de la Guyane, dans un délai de huit jours, conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, Livre cinquième, Titre premier, Chapitre unique, Section II, Sous-section 5, relatif au régime disciplinaire des élèves dans les établissements publics locaux d'enseignement (second degré), en son article R511-49, traitant plus particulièrement de l'appel des décisions du conseil de discipline de l'établissement (ou du conseil de discipline départemental).

Cet appel n'étant pas suspensif, la décision demeure donc immédiatement exécutoire.

En application de l'article L. 131-6 du code de l'Éducation, le maire de la commune où est domicilié l'élève doit être informé de la durée des sanctions d'exclusion temporaire ou définitive de l'établissement prononcées à l'encontre des élèves, afin de lui donner la possibilité de prendre les mesures à caractère social ou éducatif appropriées, dans le cadre de ses compétences

SECRET. Toutes les personnes ayant participé à un conseil de discipline sont soumises à l'obligation du secret en ce qui concerne les faits et documents dont elles ont eu connaissance, ainsi que le déroulement des débats et délibérations.

La séance est levée à

Le secrétaire de séance,

Le Président du Conseil,

Bordereau des pièces à joindre obligatoirement au dossier du conseil de discipline

Le procès-verbal complet doit être adressé dans les cinq jours qui suivent la séance accompagné du bordereau généré par l'application conseil de discipline:

À l'Inspection Académique,
Au Rectorat - Service Vie Scolaire

(L'original doit être conservé un an dans le dossier de l'élève puis durant dix ans aux archives de l'établissement.)

- Convocation de l'élève mis en cause avec l'accusé de réception
- Convocation du représentant légal avec l'accusé de réception
- Convocation, le cas échéant, du défenseur avec l'accusé de réception
- Liste d'émargement des membres du conseil de discipline présents
- Notification de décision à l'élève mis en cause avec l'accusé de réception
- Notification de décision au représentant légal avec l'accusé de réception
- Le ou les bulletins trimestriels de l'année scolaire en cours
- Rapport circonstancié du chef d'établissement
- Rapport de la personne ayant demandé la réunion du conseil de discipline
- Rapport du professeur principal si celui-ci n'est pas entendu par le conseil de discipline
- Rapport(s) du ou des témoins de l'affaire ayant entraîné la réunion du conseil de discipline
- Règlement intérieur de l'établissement
- Élément(s) complémentaire(s) éventuel(s) concernant :
 - sanctions antérieures de l'année scolaire en cours
 - mesures éducatives internes prises pour l'accompagnement de l'élève (commission de vie scolaire par exemple)
 - signalement à la commission de circonscription du second degré, à l'Inspecteur d'Académie, au Procureur de la République
 - documents relatifs au suivi de l'élève - assistante sociale, éducateur..., accompagnés de la nature des interventions engagées (action éducative en milieu ouvert.....)
- Joindre au procès-verbal un exemplaire de la présente liste dûment servie.

Cachet de l'établissement

M. Le Principal du CLG.....

Adresse

Code postal Ville

A

NOM Prénom

Adresse

Code POSTAL & Ville

Nom de l'EPL

MISE EN ŒUVRE DU CONTRADICTOIRE VIS-A-VIS DE L'ÉLÈVE

Adresse

Objet : mise en œuvre du principe du contradictoire

Dossier suivi par :

Références : articles D 422-7-1 et D 454-12-1 du Code de l'éducation, règlement intérieur de l'établissement, rapport de M/Mme/Mlle (nom et fonction dans l'établissement) du .../..... /..., votre dossier disciplinaire.

Recommandé A.R.

Téléphone :

Madame, Monsieur,

Fax :

Après lecture du rapport motivant la proposition de sanction, pour le(s) motif(s) suivant(s) :

Mail:

Enoncé des faits

Référence :

J'engage une procédure disciplinaire à votre rencontre.

Vous avez la possibilité, dans un délai de trois jours ouvrables, de présenter votre défense oralement ou par écrit et/ou de vous faire assister par la personne de votre choix.

Je vous informe que vous pouvez, comme la personne chargée de vous assister, prendre connaissance de votre dossier auprès de mon secrétariat. (Préciser les contacts et les horaires)

Signature

***La notification peut être remise en main propre. Il convient alors de faire signer un reçu.**

Cachet de l'établissement

Ville le,
M. Le Principal du CLG.....
Adresse
Code postal Ville

A
NOM Prénom
Adresse
Code POSTAL & Ville

Nom de l'EPL

Adresse

MISE EN ŒUVRE DU CONTRADICTOIRE VIS-A-VIS DES PARENTS DE L'ÉLÈVE

Dossier suivi par :

Objet : mise en œuvre du principe du contradictoire

Téléphone :

Références : articles D 422—7-1 et D 454-12-1 du Code de l'éducation, règlement intérieur de l'établissement, rapport de M/Mme/Mlle (nom et fonction dans l'établissement) du .../..... /..., votre dossier disciplinaire.

Recommandé A.R.

Fax :

Madame, Monsieur,

Mail:

Après lecture du rapport motivant la proposition de sanction, pour le(s) motif(s) suivant(s) :

Référence :

Enoncé des faits

J'engage une procédure disciplinaire à l'encontre de votre enfant.

Vous avez la possibilité, dans un délai de trois jours ouvrables, de présenter sa défense oralement ou par écrit et/ou de le faire assister par la personne de votre choix.

Je vous informe que vous pouvez, comme votre enfant et la personne chargée de l'assister, prendre connaissance du dossier auprès de mon secrétariat. (Préciser les contacts et les horaires)

Signature

Cachet de l'établissement

M. Le Principal du CLG.....

Adresse

Code postal Ville

A

NOM Prénom

Adresse

Code POSTAL & Ville

Nom de l'EPL

NOTIFICATION DE DÉCISION DE SANCTION DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT AUX REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Adresse

Objet : décision du chef d'établissement en date du

Dossier suivi par :

Références : articles R511 – 1 à R511 – 53 du Code de l'éducation, règlement intérieur de l'établissement, rapport de M/Mme/Mlle (nom et fonction dans l'établissement) ...du .../..... /..., dossier disciplinaire de M/Mlle, élève de « »

Madame, Monsieur,

Téléphone :

Après avoir entendu votre enfant, vous même en tant que responsable légal (légaux), M / Mme défenseur (le cas échéant),

Fax :

J'ai décidé de prononcer la sanction suivante à l'encontre de votre enfant pour les motifs suivants :

Mail:

- **Enoncé des faits**

Référence :

Cette sanction prend effet à compter du :

Voies et délais de recours :

En application de l'article R. 511-49 et suivants du code de l'Éducation, toute décision du conseil de discipline de l'établissement ou du conseil de discipline départemental peut être déférée au recteur de l'académie, dans un délai de huit jours à compter de sa notification écrite par le représentant légal de l'élève ou par ce dernier s'il est majeur. Si vous entendez contester cette décision, il vous appartient, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de saisir le tribunal administratif compétent. Vous pouvez également, sans condition de délai, former un recours administratif gracieux devant le chef d'établissement ou hiérarchique devant le recteur. Si un tel recours est formé dans le délai de deux mois du recours contentieux devant le tribunal administratif, il proroge le délai d'exercice du recours contentieux. Vous conserverez ainsi la possibilité de former un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue sur recours gracieux ou hiérarchique. Le silence de l'administration pendant deux mois vaut rejet du recours administratif.

Signature

ACTE N° X DU CONSEIL DE DISCIPLINE
Année scolaire 20..... / 20.....

Vu le Code de l'éducation notamment les articles R511-12 à D511-58
Vu le décret 2011-728 du 24/06/2011
Vu la circulaire n°2011-111 du 01/08/2011
Vu le règlement intérieur de l'établissement

Vote (à bulletins secrets) :

| | | | |
|-------|---------|--------------|-----------------|
| Pour: | contre: | abstention : | refus de vote : |
|-------|---------|--------------|-----------------|

DECISION DU CONSEIL DE DISCIPLINE REUNI LE :

Date :
Heure :
Lieu :

SUR CONVOCATION ADRESSEE AUX MEMBRES LE : [DATE]
LE QUORM ETANT ATTEINT

Considérant qu'il est reproché à **[NOM, Prénom de l'élève]** d'avoir :

- Enoncé des faits

Considérant que ce comportement est en infraction avec le règlement intérieur adopté par le conseil d'administration du, qui prévoit :

Article X – :

Considérant que l'élève et son représentant légal ont eu communication du dossier disciplinaire, et qu'ils ont été reçu dans le cadre de la mise en œuvre du contradictoire vis-à-vis des parents et de l'élève le :

Article 1 : le conseil de discipline du collège **[Nom de l'établissement]** prononce les mesures suivantes à l'encontre de l'élève

« Décision du conseil »

Article 2 : le Chef d'établissement est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : A compter de la notification de la présente décision, l'élève (majeur)/ son représentant légal, ainsi que le chef d'établissement disposent d'un délai de huit jours pour en faire appel auprès du Recteur de l'académie de Guyane ; ce recours constitue un préalable obligatoire en vue de la contestation ultérieure de la décision à intervenir qui pourra être déferée au tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : La présente décision fait l'objet d'une notification au Recteur, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Guyane

Le président du conseil de discipline